

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES - MYPOPCORNER

Conditions Générales de Prestation de Services applicables au 24 aout 2015.:

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps des présentes, les termes ci-dessous auront la définition suivante :

- Site : il est ici fait référence au Site www.mypopcorner.com, édité par la société MY POP CORNER, société à responsabilité limitée au capital de 17.820 euros dont le siège est situé 11B, Avenue de l'Harmonie – 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 795 316 223 représentée par Monsieur Pierre-Yves Banaszak en sa qualité de gérant ;
- Prestataire : il est fait référence à la société mentionnée ci-dessus, partie au contrat ;
- Prestation : Prestation offerte par le site et définie à l'article 3 des présentes ;
- Client : quelconque utilisateur du site agissant obligatoirement à titre professionnel et bénéficiant de la Prestation offerte par ce dernier ;
- Professionnel : qui ne peut prétendre à la qualité de consommateur telle que définie à l'article 3 de la loi n°2014-344 du 17 Mars 2014 relative à la consommation ;
- Client exposant : Client, créateur ou entreprise, désirant vendre ou exposer ses produits et services dans des lieux physiques de façon éphémère ;
- Client détenteur : Client souhaitant mettre à disposition du Client exposant un local commercial ;
- Shop in Shop : surface commerciale disponible chez un Client détenteur, mise à la disposition d'un Client exposant par l'entremise du Prestataire à durée déterminée ;
- Pop up store : point de vente éphémère à durée déterminée mis à la disposition d'un Client exposant par l'entremise du Prestataire.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre MyPopCorner, ci-après dénommé le Prestataire, et ses Clients, dans le cadre de la prestation de services.

2.2. Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services et les avoir acceptées sans réserves avant de s'engager avec le Prestataire.

2.3. A défaut de contrat conclu entre le Prestataire et son Client, les prestations effectuées sont soumises aux CPS décrites ci-après.

2.4. Il est donné mandat exclusif par le Client au Prestataire titulaire d'une carte professionnelle d'agent immobilier *en cours d'enregistrement* portant la mention Transaction, en vue de fournir une Prestation définie à l'article 4 des présentes.

ARTICLE 3 : DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales déterminent les conditions contractuelles applicables à la fourniture des prestations de services proposées par le Prestataire à ses Clients.

ARTICLE 4 : NATURE DES PRESTATIONS DE SERVICE

4.1. Le Présent contrat est conclu entre les parties en vue d'une mise en relation entre le Client exposant et le Client détenteur, par l'intermédiaire du Site Mypopcorner.com, ci-après dénommé le Prestataire, devant conduire soit à la mise à disposition d'un point de vente éphémère soit à la mise à disposition d'une solution de commercialisation intégrée (local + infrastructures + personnel).

4.2. Le Prestataire offre un service d'intermédiation entre le Client exposant et le Client détenteur, en vue de parvenir à la conclusion dudit contrat.

4.3. Les prestations du Site s'adressent au Client détenteur, disposant d'un local pouvant accueillir un espace commercial éphémère, ainsi qu'au Client exposant désirant vendre ou exposer ses produits et services dans des lieux physiques à durée déterminée.

ARTICLE 5 : CONCLUSION DU CONTRAT

5.1. Les relations entre le Prestataire et le Client sont régies par les présentes Conditions Générales de Prestation de Services.

5.2. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Prestation de Services avant la passation de sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Prestation de Services et conclusion du contrat liant le Prestataire au Client.

5.3. Le Client recevra une confirmation de commande et de paiement sur l'adresse email indiquée lors de son identification sur le site internet MyPopCorner.

5.4. La confirmation de commande, conformément aux dispositions de l'article L 121-19 du Code de la consommation, contiendra :

- Confirmation des informations mentionnées aux 1° à 4° de l'article L 121-18 et de celles qui figurent en outre aux articles L. 111-1, L. 111-2 et L. 113-3 ainsi que de celles prévues pour l'application de l'article L. 214-1, à moins que le professionnel n'ait satisfait à cette obligation avant la conclusion du contrat ;

- Les informations relatives au service après vente et aux garanties commerciales.

ARTICLE 6 : REMUNERATION DE LA PRESTATION ET PRIX DE LA LOCATION

6.1. Honoraires d'intervention de MyPopCorner

En application de la loi n°70-9 du 4 Janvier 1970 dite « Loi Hoguet », la rémunération de la prestation offerte par le Site est due à la date de signature du contrat principal liant le Client exposant et le Client détenteur.

6.1.1. Service de mise en relation – dry lease

6.1.1.1. La rémunération de la prestation offerte par le Site sera mise exclusivement à la charge du Client exposant. Celle-ci sera exigible au premier jour d'exigibilité du premier loyer.

6.1.1.2. La rémunération due au Prestataire en contrepartie de la prestation offerte sera fixée sous forme de commission, qui sera encaissée à la conclusion du contrat de location ou de dépôt-commissionnement.

6.1.1.3. La rémunération due au bénéfice du Prestataire à ce titre est fixée à l'article 8 des présentes.

6.1.2. Service de mise en relation avec prestations intégrées – dépôt commissionnement (wet lease)

6.1.2.1. La rémunération de la prestation offerte par le Site mentionnée à l'article 3 des présentes sera calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits ou services du client exposant et sera mise exclusivement à la charge du client exposant.

6.1.2.2. La rémunération due au bénéfice du Prestataire à ce titre est fixée à l'article 8 des présentes.

6.2. Prix de la location ou du dépôt commissionnement

6.2.1. Service de mise en relation – dry lease

En contrepartie de la prestation offerte par le Client détenteur, sera du par le Client exposant un loyer mensuel dont le montant sera fixé unilatéralement par le Client détenteur. Le prix de la prestation offerte par le Client exposant sera mentionné sur chaque offre affichée sur le Site. Ce loyer peut être composé d'un loyer fixe, ou d'un loyer fixe augmenté d'un variable.

6.2.2. Service de mise en relation avec prestations intégrées – dépôt commissionnement (wet lease)

En contrepartie de la prestation offerte par le Client détenteur, sera du par le Client exposant un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au titre du dépôt-commissionnement. Ce pourcentage sera fixé unilatéralement par le Client détenteur. Ledit pourcentage sera mentionné sur chaque offre affichée sur le Site.

ARTICLE 7 – MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de la prestation se fera par virement SEPA sur le compte bancaire du client exposant, compte dont les coordonnées auront été communiquées lors de la conclusion de la commande, ou par l'intermédiaire d'un mandat Paypal.

ARTICLE 8 – MONTANT DES FRAIS DE SERVICE (HONORAIRES ET COMMISSIONS)

8.1. Dispositions générales

8.1.1 Les prix des prestations (frais de services) sont exprimés en euros hors taxes, il convient d'appliquer à ces montant le taux de tva applicable (20 % au 01/06/2014) pour en connaître le montant toutes taxes comprises (TTC).

8.1.2. Ils sont modifiables à tout moment sans préavis, sachant que les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur à l'enregistrement de la commande ou à la signature du contrat.

8.1.3. Les prix des prestations (honoraires) ou commissions sont calculés de la manière suivante :

Type	Frais de services My Pop Corner	Minimum
Si loyer fixe	15%	99,00 €
Si pourcentage sur les ventes	2,99 € / jour	99,00 €

Il est par ailleurs précisé que les frais de services viennent s'ajouter au prix du loyer. Si la tarification est hybride (loyer fixe et commission sur les ventes, les frais seront facturés sur la base d'un seul type de mise à disposition, à savoir celui le plus important des deux).

ARTICLE 9 – MENTIONS OBLIGATOIRES LIEES AU STATUT D'AGENT IMMOBILIER

Compte tenu des spécificités inhérentes aux contrats conclus par l'intermédiaire d'une plateforme informatique, les informations obligatoirement présentes sur un mandat d'intermédiaire immobilier, en application de la Loi Hoguet du 2 Janvier 1970, sont communiquées au Client à travers la plateforme par la consultation du profil du cocontractant principal.

ARTICLE 10 : DUREE

Le présent contrat prendra fin de plein droit à la date de signature du contrat de dépôt-commissionnement, ou à la date de signature du bail dérogatoire.

ARTICLE 11 : DROIT DE RETRACTATION

Selon les dispositions des articles L121-16 et suivants du Code de la Consommation, le droit de rétractation consacré par lesdits articles au bénéfice du consommateur dans le cadre d'un contrat conclu à distance entre ce dernier et un professionnel ne peut trouver lieu à s'appliquer.

A cet effet, il est rappelé que les parties au présent contrat ne peuvent se prévaloir de la qualité de consommateur au sens de l'article 3 de la loi n°2014-344 du 17 Mars 2014 relative à la consommation, comme stipulé à l'article 1 des présentes.

En conséquence les Clients ne peuvent bénéficier du droit de rétractation.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

12.1. La responsabilité du Prestataire ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations qui est due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

12.2. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF supérieure à deux (2) jours, défaillance du matériel informatique, défaillance du fournisseur internet, absence de longue durée (accident ou maladie). Dans les cinq (5) jours ouvrés maximum de la survenance d'un tel événement, la partie défaillante pour cause de force majeure s'engage à le notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et à en apporter la preuve.

12.3. La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà du délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en Recommandé avec accusé de réception.

12.4. Dans le cas où l'accord est résilié par le Client pour cause de force majeure, le Client doit verser au prestataire tout montants dus jusqu'à la date de résiliation.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS ET CONFIDENTIALITE

13.1. Le Prestataire s'engage à :

- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le Client, et désignées comme telles.
- Ne divulguer aucune information sur les travaux et prestations de services réalisés pour ses clients,
- Restituer tout document fourni par le Client à la fin de la mission,
- Signer un accord de confidentialité si le Client le souhaite.

13.2. Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations :

- Qui sont à la disposition du public,
- Qui doivent être divulguées afin d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

13.3. Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

13.4 Les Clients détenteurs et exposant qui reconnaissent expressément avoir été mis en contact par l'entremise du Prestataire, s'interdisent de traiter directement entre eux. A défaut, le Prestataire sera en droit de solliciter le règlement d'un honoraire d'intermédiation, conformément aux présentes Conditions générales.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITE

14.1. Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et non de résultat.

14.2. Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

14.3. Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

14.4. Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

14.5. La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagé pour :

- En cas de litige entre le Client exposant et le Client détenteur,
- Une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le Client,
- Un retard occasionné par le Client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi,
- Toute information cachée, invisible à l'œil nu ou tout vice caché de quelque nature qu'il soit.

14.6. La responsabilité du Prestataire, si elle est prouvée, sera limitée au montant hors taxes n'excédant pas la moitié de la somme totale hors taxes, effectivement payée par le client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE

15.1. De convention expresse entre les parties, les présentes CPS et les opérations de prestations de services qui en découlent sont régies par le droit français.

15.2. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 16 : ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes CPS sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

ARTICLE 17 : MENTIONS LEGALES

Le présent site est édité par : la société MY POP CORNER, Société à Responsabilité Limitée, au capital social de 17.820 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 795 316 223, dont le siège social est situé 11-B, Avenue de l'harmonie – 59650 Villeneuve d'Ascq, numéro de téléphone : 0 811 489 089 (coût d'un appel local) ; adresse électronique : contact@mypopcorner.com

- Le directeur de la publication du site internet est Monsieur Nicolas Lengaigne,

- L'hébergeur du site est la société Amazon Web Services, P.O. Box 81226, Seattle, WA 98108-1226, <http://aws.amazon.com>, téléphone : (206) 266-4064

Le site www.mypopcorner.com a fait l'objet d'une déclaration sous le numéro 1741736 en date du 10/02/2014 auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Tout utilisateur dispose librement des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données nominatives qui le concernent, en contactant l'éditeur du site par e-mail ou par courrier postal à l'adresse mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 18 : INFORMATIQUES ET LIBERTES

18.1. Les informations recueillies lors de l'achat de ce contrat sont nécessaires à la réalisation des services et à la gestion des relations commerciales de MyPopCorner. Elles sont destinées à MyPopCorner. Le Client autorise MyPopCorner à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales et/ou communiquer à d'autres entreprises les données le concernant.

18.2. À défaut, le client notifiera à MyPopCorner son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier recommandé avec accusé de réception précisant ses coordonnées complètes. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

MyPopCorner
11-B, avenue de l'harmonie
59650 Villeneuve d'Ascq